

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 23 MAI 2025

PAGE 1/5

P.V. n° 21

Président: M. DEMARET.

Présents : MM.ALLOSSE - DARMON – EREAU – RAMBAUD - SIMON – THEBAULT - TOURRETTES.

Excusés : MM.BOUARD (Président délégué LFNA) - HUS – LABBE –MARQUES - RISPAL.

Assistent : MM. FRIQUET (Pdt C.R. Statut des Educateurs) – BARRAULT (Pdt C.R. Technique).

Salariés : Mme. JUGE (D.T.R.) - MM. VALLET (D.G. Adjoint) –MOUTHAUD - SAVIGNAT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

Le Président, Patrick DEMARET, ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.
Cette réunion a pour but essentiel de finaliser le document concernant la réorganisation des compétitions régionales Jeunes pour les prochaines saisons avant une présentation au Comité de Ligue et ensuite soumis au vote lors de l'A.G. de juin.

1. FINALISATION DU PROJET DE REORGANISATION DES COMPETITIONS JEUNES D'U12 A U18

RAPPELS DES PRECEDENTES REUNIONS :

Lors de la réunion du 19/02/2025, Vanessa JUGE et Vincent VALLET avaient exposé, à l'aide d'un power-point, le rôle de la commission principalement axé sur le **développement des compétitions Jeunes** (championnats et coupes).

Une **première** approche avait été présentée sous forme de diaporama (amélioré et relu au fur et à mesure de cette réunion), à la suite de réunions de l'E.T.R., concernant l'évolution générale des compétitions régionales Jeunes dans les diverses catégories pour les futures saisons.

Depuis, les membres ont eu l'occasion d'échanger sous forme de réunion en présentiel ou en visioconférence afin d'affiner la trajectoire à suivre, laquelle doit être présentée aux clubs avant de l'être lors d'un Comité Directeur de Ligue et soumise au vote en Assemblée Générale.

Le projet affiné a été présenté le 10 avril par Vanessa JUGE et la commission régionale jeune aux représentants des C.D. Jeunes des Districts avec des axes forts :

- Arriver à moyen terme avec un schéma identique d'U15 à U18 avec **2 poules de 12 en R1 et 2 ou 3 poules en R2**

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 23 MAI 2025

PAGE 2/5

- Ajout d'un niveau intermédiaire avec l'existence de **championnats ou pôles Interdistricts en U15 et U17** pour des accessions en fin de saison en U16 R2 et U18 R2
- Cheminement à définir depuis la **catégorie U12** avec la **création d'un challenge en deuxième phase (avec des obligations)** jusqu'à la structure du championnat U14 Ligue (avec un nombre limité à **70 équipes**), en passant donc par la **catégorie U13 avec 50 équipes en phase Ligue** et la possibilité de pratiquer à 11 lors des dernières journées de championnat.
- Possibilité de **création de coupes régionales**, dès la saison 2025/2026, dans certaines catégories (**U14 et U16**) en plus de celle d'**U15** actuelle, toutes sous forme de poules puis élimination directe et réservées aux **équipes évoluant en championnats régionaux** de leur catégorie et avec engagement obligatoire.

Parallèlement, Vincent VALLET présente et affine, après échanges avec les membres de la commission, les prévisions de la réglementation pour les accessions et rétrogradations dans les différents championnats régionaux pour la fin de saison 2025/2026.

2. PROJET DE CALENDRIER GENERAL JEUNES REGIONAUX 2025/2026

La commission apporte des modifications au projet initial élaboré par le service Compétitions.

Les grandes lignes de ce projet, qui sera soumis au Comité de Direction de Ligue, sont :

- **Début** des championnats régionaux (d'U14 à U18) le samedi **06/09/2025**
- **Fin** des championnats régionaux (d'U14 à U18) le samedi **23/05/2026**
- Création de **Coupes** Nouvelle-Aquitaine pour les **U16 et U14** (en plus de celle des **U15** déjà existante) avec une formule coupe (sur 3 journées d'octobre à novembre 2025), suivie par les 1/8èmes de Finale début février. Seules les équipes évoluant dans les différents championnats régionaux U14, U15 et U16 y seront automatiquement engagées. Les équipes départementales ne pourront pas s'y engager.

3. NIVEAU D'ENCADREMENT DES EQUIPES D'U12 A U18 DANS LES CHAMPIONNATS JEUNES

MM. FRIQUET et BARRAULT, tous les deux membres de la C.R. Statuts des Educateurs, se présentent aux membres de la commission.

Vanessa JUGE présente un projet, discuté en séance, qui déterminera les différents diplômes demandés suivant le niveau d'appartenance des équipes concernées (d'U13 CR à U18 R1).

Ce projet sera également présenté au Comité de Direction de Ligue.

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 23 MAI 2025

PAGE 3/5

4. COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15

1/2 Finales :

La Commission homologue les résultats des **2** matches de ce tour.

La **FINALE** opposera donc :

- **J.A. DAX/LIMOGES FOOTBALL : le samedi 7 juin 2025 à 14h00** sur les installations du C.A. Neuville à Neuville de Poitou (Vienne).

5. CHAMPIONNATS

La **FINALE du barrage d'Accession au CN U17** opposera :

- **ANGOULEME CHARENTE F.C. / S.A. MERIGNACAIS : le samedi 7 juin 2025 à 16h30** sur les installations du C.A. Neuville à Neuville de Poitou (Vienne).

La **FINALE du barrage d'Accession au CN U19** opposera :

- **STADE POITEVIN F.C. / F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX : le samedi 7 juin 2025 à 19h00** sur les installations du C.A. Neuville à Neuville de Poitou (Vienne).

MM. ALLOSSE et HUS représenteront la commission lors de cette **journée des Finales à Neuville de Poitou**.

U19 REGIONAL 1 – PHASE 2

Match n° **53160666** – Poule unique – Aviron Bayonnais / S.U. Agenais du 24/05/2025

Courriel du S.U. Agenais du 20/05/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du S.U. Agenais**.

Amende de **109 euros** pour forfait au S.U. Agenais (1er forfait).

U18 REGIONAL 1

Match n° **28575951** – Poule A – Stade Poitevin F.C. / A.G.J.A. Caudéran du 10/05/2025

Courriel de l'A.G.J.A. Caudéran du 09/05/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.G.J.A. Caudéran**.

Amende de **109 euros** pour forfait à l'A.G.J.A. Caudéran (2ème forfait).

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 23 MAI 2025

PAGE 4/5

U18 REGIONAL 2

Match n° 28756388 – Poule A – S.O. Châtelleraut / Avenir de Matha du 12/04/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 09/05/2025 quia **décidé de donner la rencontre à rejouer à une date ultérieure.**

Cette rencontre est donnée à rejouer le 31/05/2025 à 15h00.

Match n° 28576390 – Poule A – S.O. Châtelleraut / R.F.C. Ste-Feyredu 17/05/2025

Courriel du R.F.C. Ste-Feyredu 16/05/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du R.F.C. Ste-Feyre.**

Amende de **109 euros** pour forfait au R.F.C. Ste-Feyre(2ème forfait).

Match n° 28576617 – Poule B – G.J. Panazol Vigenal / E.S. Bruges du 10/05/2025

Courriel de l'E.S. Bruges du 08/05/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Bruges.**

Amende de **109 euros** pour forfait à l'E.S. Bruges (2ème forfait).

Match n° 53328231 – Poule C Niveau 1 – F.C. Lescarien / F.C.E. Mérignac Arlacdu 24/05/2025

Courriel du F.C.E. Mérignac Arlacdu 23/05/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C.E. Mérignac Arlac.**

Amende de **109 euros** pour forfait au F.C.E. Mérignac Arlac(1er forfait).

U17 REGIONAL 2

Match n° 28579850 – Poule A – J.A. Isle / F.C. Périgny du 10/05/2025

Courriel du F.C. Périgny du 10/05/2025 à 11h54 (match à 15h00) informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Périgny** (3ème forfait).

S'agissant du **3^{ème} forfait**, le **F.C. PERIGNY** est déclaré **FORFAIT GENERAL.**

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Amende de **328 euros** pour forfait général au F.C. Périgny.

Match n° 28579845 – Poule A – E.S. La Rochelle / E.S. Guéretoise du 17/05/2025

Courriel de l'E.S. Guéretoise du 17/05/2025 à 15h01 (match à 15h00) informant de son forfait.

La commission regrette cette déclaration de forfait **TRES TARDIVE.**

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Guéretoise.**

Amende de **109 euros** pour forfait à l'E.S. Guéretoise (1er forfait) pour ce match à jouer.

U16 REGIONAL 2

Match n° 28583251 – Poule A – F.C. Périgny / Rochefort F.C. du 25/01/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 09/05/2025 quia **décidé de confirmer le résultat acquis sur le terrain (7-0 en faveur du F.C. Périgny).**

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 23 MAI 2025

PAGE 5/5

Match n° **28583556** – Poule D – Hasparren F.C. / Pessac F.C. du 17/05/2025

Courriel du Pessac F.C. du 17/05/2025 à 10h29 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du Pessac F.C.**

Amende de **109 euros** pour forfait au Pessac F.C. (1er forfait).

U14 REGIONAL 1

Match n° **30084544** – Poule A – U.A. Niort St-Florent / G.J. Espoir Sud Poitiers du 12/04/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 02/05/2025 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain (2-1 en faveur de l'U.A. Niort St-Florent)**.

6. DIVERS

Patrick DEMARET fait le compte-rendu d'une visioconférence à laquelle il a participé la veille concernant les délais acceptables de jeu entre deux rencontres pour une même équipe.

Actuellement le règlement interdit de jouer le même jour ou le jour suivant, mais permet de jouer le troisième jour soit par exemple le samedi et le lundi.

Le Docteur DUBEAU s'inquiète pour la santé des joueurs avec une répétition des efforts malgré les 48 heures d'écart. La commission comprend son point de vue mais il sera délicat en cas d'intempéries de ne pas utiliser le règlement.

L'intégration du docteur DUBEAU au sein des commissions compétitions seniors et jeunes permettra de juger au cas par cas, néanmoins la commission préconise que la Ligue remonte ce cas à la commission fédérale médicale.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Patrick DEMARET

Le secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD



Procès-Verbal validé le 3 juin 2025 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.

